



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 56 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Suite donnée aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Additif*

Résumé

Conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir [A/61/19/Rev.1](#), par. 232), le tableau figurant dans le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'application des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2018 ([A/72/19](#)). Ce tableau complète le rapport du Secrétaire général ([A/73/480](#)). Pour chaque recommandation, on y trouvera un bref résumé et le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Comité spécial.

* La soumission tardive du présent rapport est due à la prise en compte des faits nouveaux concernant l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui a nécessité sa mise à jour.



I. Introduction

18 Il convient de mener une étude préalable de faisabilité afin d'évaluer l'étendue et le coût total du projet de construction d'un mur commémoratif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Faute d'un financement approuvé à cette fin par l'Assemblée générale, les États Membres sont encouragés à verser des contributions volontaires pour permettre le financement de l'étude et, par la suite, la construction dudit mur.

22 Un exposé informel traitant des problèmes opérationnels sur le terrain, dans lequel figure notamment une analyse par le Secrétariat de l'évolution de la situation dans les opérations de maintien de la paix en cours, sera présenté au Comité spécial au début de sa session de fond.

II. Restructuration des opérations de maintien de la paix

30 Les équipes opérationnelles intégrées seront reconfigurées conformément à la restructuration du pilier Paix et sécurité. Cette reconfiguration sera conforme aux efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix pour préserver une marge de manœuvre, faire des économies d'échelle et optimiser l'utilisation des ressources en fonction de l'évolution des besoins en fournissant un appui direct aux opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité.

34 En 2018, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont coordonné et exécuté plusieurs campagnes de communication qui visaient à mettre en valeur la contribution importante des opérations de maintien de la paix à la promotion de la paix et de la sécurité. Les deux Départements ont également lancé deux initiatives stratégiques majeures de communication, Action pour le maintien de la paix et la campagne du fleuve Mano. La campagne Action pour le maintien de la paix a mis en relief, notamment lors d'une manifestation de haut niveau qui s'est tenue en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, en septembre, l'importance de consolider et d'élargir l'appui des États Membres aux opérations de maintien de la paix. La campagne du fleuve Mano a, quant à elle, mis l'accent sur trois opérations de maintien de la paix qui se sont récemment conclues avec succès en Afrique de l'Ouest, démontrant que, lorsqu'elles bénéficient de l'appui voulu, les missions œuvrent à la stabilité et au développement à long terme.

En outre, le Département des opérations de maintien de la paix a collaboré avec le Département de l'information dans le cadre de la campagne Service et sacrifice, qui a mis l'accent sur 29 pays fournisseurs de contingents et s'est déroulée par voie numérique sur des canaux comme Twitter, Facebook, Instagram et Medium. Alors qu'elle devait durer jusqu'à la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, la campagne s'est prolongée jusqu'en août en raison du succès qu'elle a remporté en ligne et de l'enthousiasme qu'elle a suscité parmi les États Membres. Le mot-dièse #servingforpeace a été repris 42 000 fois, les pays cibles ayant compté pour 34 % de toutes les mentions, qui ont été relayées dans 36 langues. En outre, la campagne a occasionné 1,1 million d'échanges. Une deuxième phase de la campagne se poursuivra tout au long de 2019.

Le Département des opérations de maintien de la paix coopère également avec le Département de l'information et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour appliquer la stratégie sur la parité des sexes du Secrétaire général, nouveau dispositif applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en vue de remédier aux inégalités observées parmi le personnel de l'Organisation, l'objectif étant de réaliser la parité aux postes de haut niveau d'ici à 2021 et à tous les niveaux d'ici à 2028.

III. Sûreté et sécurité

- 35 Le rapport du Secrétaire général portant sur l'année 2018 (A/73/480) comprend, comme demandé, une section sur la sûreté et la sécurité et des statistiques sur les attaques visant expressément les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 38 Le Secrétariat a constitué une équipe spéciale chargée de coordonner l'application au Siège et sur le terrain des dispositions figurant dans le rapport indépendant sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix, intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers: We need to change the way we are doing business », et du plan d'action y relatif. L'équipe s'est efforcée d'aider les missions à cet égard, de suivre les progrès réalisés et de faire fond sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Des progrès ont été enregistrés, entre autres, en ce qui concerne les opérations visant à lutter contre les menaces dans le respect du mandat des missions ; l'application des procédures destinées à parer aux attaques ; la réduction des pertes en vies humaines par la détection des engins explosifs artisanaux et des mines et l'emploi adéquat des moyens et du matériel de protection (par exemple, les véhicules à l'épreuve des mines) ; la communication des besoins de formation et la coordination entre les formateurs et les acteurs du renforcement des capacités ; l'arrestation et la traduction en justice des auteurs présumés d'attaques contre des soldats de la paix.
- 39 En ce qui concerne les politiques et procédures relatives à la sûreté et à la sécurité des effectifs militaires, policiers et civils, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont élaboré et commencé de mettre en œuvre un système de gestion des risques pleinement intégré, applicable à l'ensemble du personnel de maintien de la paix et aux différents groupes professionnels. Ce système fera partie intégrante du nouveau système de gestion de la sécurité et de la santé au travail de l'ONU, qui a été promulgué par le Secrétaire général dans sa circulaire sur la sécurité et la santé au travail (ST/SGB/2018/5) en juillet 2018, et qui sera appliqué dans le cadre de la réforme de la gestion par le nouveau Département de l'appui opérationnel. Ce système devrait couvrir toutes les catégories de risques liés à la sécurité et à la santé et être applicable à tous les groupes professionnels. Conçu pour protéger l'ensemble du personnel de maintien de la paix contre ces types de risques grâce à un modèle de gestion des risques fondé sur l'exploitation des données et axé sur la prévention, il s'appuie sur les normes de gestion internationalement reconnues applicables en la matière. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions collaborent étroitement avec le Département de la gestion en vue de poursuivre l'élaboration d'une politique de sécurité et de santé au travail applicable au niveau des départements, dans la perspective de la création du nouveau système de gestion des risques au Département de l'appui opérationnel. Les recommandations formulées dans le rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers: We need to change the way we are doing business » et le plan d'action y relatif sont en cours d'application. Pour de plus amples détails, voir ci-dessus la réponse au paragraphe 38 du rapport du Comité, et le rapport du Secrétaire général.
- 42 En cas de confiscation ou de destruction de matériel appartenant aux contingents par un tiers, un mécanisme permet de déposer une réclamation pour perte et préjudice si le commandant de la force certifie l'abandon forcé ou un acte d'hostilité. La Division du soutien logistique fera une présentation informelle sur ce type de situation avant la prochaine session du Comité spécial.
- 43 Un pas important a été franchi concernant le suivi des atteintes à la sûreté et à la sécurité avec la mise en service de la base de données de notification des pertes (NOTICAS), dans laquelle sont recensés les blessures graves, maladies et décès dus à des accidents ou à des actes de malveillance, et qui peut être consultée par toutes les missions et par les services du Siège de l'ONU. Il n'existe

toutefois aucune base équivalente en ce qui concerne les violations des accords sur le statut des forces, ce type de données ne fait donc l'objet d'aucune analyse, quelle que soit la mission.

Chacune des missions dotées du progiciel SAGE (Situational Awareness Geospatial Enterprise software) pourrait rassembler des informations sur les attaques survenues dans sa propre zone en utilisant les données saisies dans cette base, mais les missions n'utilisent cet outil que pour suivre les données qui les concernent directement. Quelques missions collectent des données sur des questions telles que les violations des accords sur le statut des forces mais cette pratique n'est pas généralisée. En outre, le progiciel SAGE n'a pas été mis en service dans toutes les missions (voir par. 70 e) ci-dessous pour plus de détails). Enfin, le Siège de l'ONU n'a pas accès aux bases SAGE de chacune des missions et n'a donc pas la possibilité de rassembler l'ensemble des informations relatives aux missions de manière fiable.

Afin d'améliorer l'accès aux informations dans ce domaine, le Groupe de la gestion de l'information sur le maintien de la paix a mis au point une fiche d'information en ligne contenant des données sur les missions et des outils entièrement automatisés de discussion à l'usage des responsables du Siège, qui permettent d'obtenir des renseignements sur les décès par accident, maladie ou acte de malveillance survenus dans toutes les missions. Par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, le Siège de l'ONU reçoit également des informations détaillées et précises sur les incidents, qui émanent des centres d'opérations conjoints, mais qui, étant fournies au format Word, ne sont pas faciles à analyser de façon globale. Les données relatives aux enlèvements et aux prises d'otages sont collectées par le Département de la sûreté et de la sécurité et consignées dans le système d'information sur les incidents touchant à la sûreté et à la sécurité, puis communiquées au Secrétaire général adjoint par le Département dans des notes de synthèse.

Enfin, un groupe de travail, présidé par le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, a été créé pour examiner les mesures et directives régissant le fonctionnement des centres d'opérations conjoints, en mettant notamment l'accent sur la perception de la situation, avec pour objectif de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi que d'améliorer la coordination relative à ces centres.

44 Les données relatives aux violations des accords sur le statut des forces sont actuellement collectées au moyen de différents outils. Voir la réponse apportée au paragraphe 43 pour plus de détails.

48 Les bureaux chargés d'élaborer un rapport actualisé sur toutes les procédures relatives aux enquêtes sur les infractions commises à l'encontre de membres du personnel de maintien de la paix déployés par les Nations Unies et aux poursuites engagées contre leurs auteurs ont commencé leurs travaux.

50 Les enseignements qu'il a été demandé de tirer de l'expérience sur l'action menée en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont été intégrés au rapport de 2018 du Secrétaire général.

51 L'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix sous tous leurs aspects et dans toutes leurs composantes demeure hautement prioritaire pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, qui a été désigné entité chef de file de la mise en œuvre du plan d'action élaboré pour donner suite au rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers: We need to change the way we are doing business ». Le Bureau a joué un rôle déterminant en prodiguant des conseils techniques aux

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

parties intéressées, au Siège et sur le terrain, tout en surveillant l'application des recommandations visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

S'appuyant sur les conclusions d'examens ciblés, d'enquêtes spéciales et d'évaluations spécifiques, le Bureau a formulé des recommandations au sujet des problèmes structurels et fonctionnels que posent la sûreté et la sécurité des composantes Personnel en uniforme des missions. Ces recommandations ont mis l'accent sur la nécessité d'instaurer des mesures collectives et individuelles de protection physique, crédibles et efficaces, dûment étayées par des analyses, une planification et une administration cohérentes et intégrées; une perception plus fine de la situation ; une utilisation efficace de la technologie ; des mesures de défense de base bien coordonnées et intégrées ; la conduite d'opérations de maintien de la paix dynamiques fondées sur le renseignement, y compris celles bénéficiant d'une protection lors de ses déplacements ; le maintien d'une disponibilité opérationnelle de haut niveau grâce à la formation et à la préparation préalables au déploiement et pendant la mission ; des mesures préventives de sécurité et de santé au travail ; une application souple des tactiques, techniques et procédures considérées comme indispensables au renforcement de la sûreté et de la sécurité.

Conformément à son mandat, le Bureau continuera de consulter les responsables du Siège et des missions et de collaborer étroitement avec eux ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et les tiendra informés des activités prévues, des principaux résultats obtenus et de l'état d'application des recommandations qui visent spécialement à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

53

Le Partenariat pour la technologie et l'innovation au service du maintien de la paix sert de cadre aux échanges réguliers qu'entretiennent le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions avec les États Membres sur la voie à suivre, notamment l'élaboration d'un cadre de politique générale sur l'utilisation des technologies dans les opérations de maintien de la paix et la recherche de nouvelles solutions techniques aux difficultés rencontrées sur le terrain. Le dernier colloque, manifestation annuelle organisée par le Partenariat, qui s'est tenu à Berlin, a mis l'accent sur la technologie appliquée au renseignement en matière de maintien de la paix et à la protection des convois et des patrouilles ; l'amélioration de la sécurité grâce à une meilleure perception de la situation, la formation et le renforcement des capacités ; et l'initiative relative aux systèmes d'information géospatiale libres lancée par l'ONU.

L'utilisation de systèmes de drones aériens continue de se répandre dans le monde en raison du besoin croissant d'informations à jour nécessaires à la prise des décisions. Les systèmes de drones se présentent sous des formes très diverses, sont dotés de capacités très différentes les uns des autres et ont des prix qui se situent dans une large fourchette, d'où l'impossibilité de satisfaire tous les besoins d'une mission à l'aide d'un seul système. Dans les opérations de maintien de la paix, il peut s'agir de mener à haute altitude des missions de longue endurance, par tous les temps, d'assurer la surveillance tactique de zones d'intérêt ou encore d'observer des événements de près dans des situations d'urgence à l'aide d'appareils miniatures. Le Secrétariat s'emploie sans relâche à trouver des solutions pour s'acquitter de toutes ces tâches au moindre coût. Les systèmes de drones aériens sont des plateformes d'observation dotées de capteurs (optiques ou autres) et de radars, qui permettent la collecte et l'analyse de données ; les efforts portent à présent sur l'amélioration de l'analyse à l'appui de la prise de décisions, conformément aux orientations fixées par le Comité spécial.

56

Depuis janvier 2018, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, qui sont tous deux rattachés au Département des opérations de maintien de la paix, ont communiqué aux pays fournisseurs de contingents ou de

<p>Numéro de paragraphe du document A/72/19</p>	
	<p>personnel de police et des autres États Membres 28 notes d'information individualisées sur les conditions de sécurité dans les missions de maintien de la paix existantes. L'équipe d'évaluation du Bureau des affaires militaires et la Division de la police continuent de se tenir prêtes à aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autres États Membres à formuler toute demande à cet égard.</p>
57	<p>Le Secrétariat fournira rapidement aux États Membres qui en feront la demande toute information émanant des commissions d'enquête qui pourrait leur être utile.</p>
58	<p>Le Bureau des affaires militaires, qui a procédé à une étude des capacités militaires de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), prévoit de réaliser des études analogues concernant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Ces études aident les composantes militaires à appliquer les recommandations formulées dans le plan d'action relatif à l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix, s'agissant notamment de la zone d'impact, de la protection de la force, de la technologie et du concept d'intervention médicale 10-1-2 dans le contexte de la planification militaire.</p>
	<p>Elles servent de base à la révision des concepts généraux d'opérations et des états des besoins par unité. Les concepts généraux d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et de la MINUAD ont été récemment actualisés ; ceux de la MINUSCA et de la MINUSS sont en cours de révision. Le Bureau des affaires militaires s'attache à mettre tous ces documents à la disposition des commandants des forces.</p>
60	<p>L'élaboration du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail de l'ONU s'inscrit dans le processus de réforme de la gestion conduit par le Secrétaire général, qui prévoit la création du nouveau Département de l'appui opérationnel. Voir la réponse apportée au paragraphe 39 pour plus de détails.</p>
63	<p>Des informations à jour seront fournies lors d'une séance d'information informelle qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial.</p>
67	<p>Le Secrétaire général a indiqué dans son dernier rapport en date sur la question (A/72/226) que des progrès avaient été réalisés dans ce domaine, mentionnant également ce point dans son nouveau programme de désarmement.</p>
70 a)	<p>Le Secrétariat a rendu compte aux États Membres des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies à plusieurs occasions, notamment lors des réunions tenues les 2 et 29 mars et les 4 et 30 avril. En outre, un résumé des actions menées par le Secrétariat pour consolider le maintien de la paix a été présenté dans le cadre du débat public tenu par le Conseil de sécurité le 28 mars.</p>
	<p>Une réunion d'information informelle sur la suite donnée au rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers: We need to change the way we are doing business » sera organisée à l'intention du Comité avant sa prochaine session.</p>
70 b)	<p>En cas de confiscation ou de destruction de matériel appartenant aux contingents par un tiers, un mécanisme permet de déposer une réclamation pour perte et préjudice si le commandant de la</p>

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

force certifie l'abandon forcé ou un acte d'hostilité. La Division du soutien logistique fera une présentation informelle sur ce type de situation avant la prochaine session du Comité spécial.

70 c) Les procédures opérationnelles permanentes concernant l'utilisation de la base NOTICAS dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, élaborées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de la gestion et le Département des affaires politiques, ont été achevées et approuvées en décembre 2017. Elles définissent les modalités de préparation et de publication d'un avis de perte en cas de décès, de blessure ou de maladie graves d'un membre du personnel des Nations Unies en poste dans une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale, qu'il fasse partie de la composante militaire, de la police, du personnel fourni par des gouvernements ou du personnel civil. Ces procédures ne s'appliquent pas aux fournisseurs employés en vertu de contrats externes, conclus avec une institution ou une entreprise commerciale, ni aux personnes employées par ces fournisseurs. Dans le cadre de la promulgation des procédures opérationnelles permanentes, une version améliorée de la base NOTICAS est progressivement mise en service dans les missions de maintien de la paix. L'installation est achevée dans 12 missions et est en cours à l'UNFICYP et au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Elle sera effectuée d'ici à la fin de 2018 à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ce qui portera à 14 le nombre de missions disposant de cette nouvelle version.

70 d) Les procédures opérationnelles permanentes relatives aux commissions d'enquête ont été modifiées le 1^{er} décembre 2016 en vue de préciser les politiques, règles et procédures régissant les demandes d'enquêtes internes sur des agressions et autres crimes commis contre des soldats de la paix. D'autres demandes de renseignements sur ces questions pourront être formulées, le cas échéant, lors de la séance d'information informelle sur l'appui aux missions qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial.

L'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix demeure hautement prioritaire pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, qui est l'entité chef de file de la mise en œuvre du plan d'action élaboré pour donner suite au rapport intitulé « Improving Security of United Nations Peacekeepers: We need to change the way we are doing business ». Voir la réponse apportée au paragraphe 51 ci-dessus pour plus de détails.

Un exposé informel sera présenté avant la prochaine session du Comité spécial.

70 e) Le dispositif de gestion des problèmes de sécurité (SAGE), actuellement en service dans 10 missions de maintien de la paix, est le seul système officiel de gestion et de notification des incidents relevant du Département des opérations de maintien de la paix. Il permet aux missions de gérer les données relatives aux problèmes importants qui surviennent dans leur zone de mission et d'analyser les tendances qui se dessinent au fil du temps en termes quantitatifs et sur le plan de la géographie. Une version destinée aux appareils mobiles devrait venir compléter le système en 2018. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et la MONUSCO seront les prochaines à bénéficier du dispositif SAGE ; la FNUOD et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) restent les seules à ne pas avoir planifié sa mise en service.

L'Initiative des Nations Unies pour un système d'information géographique libre, créée en mars 2016, vise à concevoir et à développer, sur la base de logiciels libres, des solutions intégrées de système d'information géographique à l'échelle de l'Organisation, en tirant pleinement parti de l'expérience de partenaires comme les États Membres, les établissements universitaires, les organisations internationales et non gouvernementales, et le secteur privé. Ceux-ci s'efforcent

actuellement de mieux comprendre les besoins opérationnels de l'Organisation, certaines propositions devant être expérimentées à la MINUSS en 2019. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise au point de dispositifs d'information géographique en accès libre et gratuit, notamment un portail géospatial, des modèles et applications analytiques et des applications de collecte et de gestion des données. En outre, un programme de renforcement des capacités mis en place dans le cadre de l'Initiative aide le personnel de l'Organisation à passer sans heurts de logiciels protégés à une technologie libre et gratuite.

Les activités au titre de l'Initiative sont désormais axées sur le soutien aux opérations sur le terrain, en particulier les opérations de maintien de la paix ; à l'avenir, l'aide fournie dans ce cadre sera étendue à toutes les autres opérations, y compris celles organisées par les autres organismes et partenaires des Nations Unies. L'ONU pourra ainsi évaluer la faisabilité, dans le futur, du passage de systèmes d'information géographique intégrés ou commerciaux à des systèmes reposant sur des logiciels libres et gratuits dans les missions de maintien de la paix. Les technologies qui seront développées dans le cadre de l'Initiative seront partagées avec les États Membres, ce qui devrait bénéficier aux pays en développement auxquels la technologie des systèmes d'information géographique est restée inaccessible jusqu'à présent en raison de son coût.

70 f) Le groupe de travail chargé de la gestion des crises a achevé la révision technique de la politique de gestion des crises en mars 2018. La procédure opérationnelle permanente relative aux interventions du Siège en cas de crise à l'appui des opérations de maintien de la paix, élaborée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, a été approuvée en janvier 2017 et sera réexaminée en janvier 2019.

70 g) Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

70 h) Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

70 i) Des précisions seront données lors de la séance d'information informelle sur la lutte antimines qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial. Le Secrétaire général fait également référence à cette question dans son nouveau programme de désarmement.

IV. Maintien de la paix et renseignement : collecte et analyse d'informations

71 Un point sur ces questions sera présenté lors d'une séance d'information informelle qui se tiendra avant la prochaine session du Comité ; la situation ayant évolué, le cadre de renseignement n'existe plus sous forme de projet.

73 L'élaboration de directives juridiques, opérationnelles et techniques concernant le renseignement dans le domaine du maintien de la paix et la collecte et l'analyse d'informations sera achevée d'ici à la fin de 2019. Le calendrier révisé a été communiqué au Comité spécial lors d'une réunion d'information informelle, en juillet 2018.

76 Le Comité spécial a été précédemment tenu informé à ce sujet et continuera de l'être selon que de besoin.

V. Déontologie et discipline

78 Conformément aux procédures établies, lorsqu'une faute potentielle est signalée, des mécanismes spécifiques sont mis en œuvre. Dans un premier temps, les informations reçues sont examinées afin d'établir si les faits allégués, s'ils étaient avérés, constitueraient une violation du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies. Si les informations disponibles sont

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

suffisantes pour statuer, et si les faits allégués constituent effectivement une faute, une enquête est ouverte. Lorsque l'Organisation des Nations Unies reçoit des informations faisant état d'une faute grave potentielle mettant en cause le personnel militaire ou le personnel de police, les affaires, ainsi que les mémorandums d'accord et les accords pertinents, sont renvoyées aux États Membres concernés pour information ou pour enquête, selon la nature des allégations et de la catégorie de personnel mis en cause.

81 Un formulaire de signalement et des orientations y relatives ont été mis au point pour faire en sorte que la collecte d'informations sur les allégations soit uniforme et cohérente dans l'ensemble du système. Depuis novembre 2017, le formulaire et les orientations sont mis à l'essai sur le terrain par les entités du système des Nations Unies opérant en République démocratique du Congo, et une formation a été élaborée et dispensée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Une fois établis sous leur forme définitive, ils seront publiés en vue d'être utilisés dans tous les lieux d'affectation. Des informations supplémentaires concernant cette mesure et d'autres mesures seront présentées dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

92 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

94 Les résultats des enquêtes sont communiqués aux victimes par écrit. Les victimes et les populations reçoivent également régulièrement d'autres informations grâce à une stratégie de sensibilisation et de communication relative aux missions de maintien de la paix efficace. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

95 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

VI. Renforcement des capacités opérationnelles : généralités

102 Le premier exposé sur le dispositif de gestion de la performance intégré a été présenté au Comité spécial le 5 juillet 2018, le deuxième le 11 septembre 2018, le troisième étant prévu pour novembre 2018. Les exposés suivants seront présentés tous les deux mois, comme les États Membres l'ont demandé.

104 Pour améliorer la transparence en ce qui concerne les déploiements, le Service de la planification militaire du Bureau des affaires militaires s'emploie à examiner et à réviser l'état des besoins par unité afin que tous les acteurs appréhendent clairement les besoins opérationnels militaires de chaque unité.

110 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

111 Lorsqu'un pays fournisseur de contingents n'est pas sélectionné en vue d'un déploiement, le Conseiller militaire, en tant que chef du Bureau des affaires militaires, explique généralement la situation au conseiller militaire du pays en question. La notification formelle est ensuite adressée au gouvernement concerné dans une note verbale.

113 Le Service de la constitution des forces du Bureau des affaires militaires élabore actuellement des instructions permanentes relatives à la sélection des pays fournisseurs de contingents, ainsi que des principes directeurs pour régir l'attribution des postes d'expert des questions militaires en mission et des postes d'officier d'état-major dans les opérations de paix. Les premières versions des deux documents ont été élaborées et sont en cours d'approbation, avec l'assentiment des parties prenantes.

Numéro de paragraphe du document A/72/19	
114	Le projet de manuel des Nations Unies relatif à la constitution et au déploiement des unités militaires et de police des opérations de maintien de la paix a été rédigé et est en cours d'approbation, avec l'assentiment des parties prenantes.
120	Les efforts déployés pour définir les technologies utilisées dans le contexte des opérations de maintien de la paix sont axés sur le règlement des problèmes au moyen de solutions techniques connues. Les technologies utilisées dans les opérations de maintien de la paix sont toujours des systèmes éprouvés qui sont largement utilisés par les États Membres pour protéger les civils, les troupes et les installations. Les technologies récemment mises en application dans le maintien de la paix ne sont pas nouvelles sur le marché et ont dépassé le stade de la recherche : leur utilisation n'est nouvelle que dans le contexte du maintien de la paix.
	La Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions utilise une approche holistique mettant l'accent sur la technologie, les personnes et les procédures. La Division a déployé des technologies sur la base de lettres d'attribution signées avec des États Membres qui, de leur côté, ont fait appel à des experts pour identifier les lacunes et pallier le manque de connaissances, notamment en organisant des formations, des simulations et des exercices, et pour remédier aux problèmes au moyen de politiques révisées et d'instructions permanentes. De nombreux enseignements ont été tirés en ce qui concerne le processus de formation et le processus relatif au matériel, et ont été transmis au Bureau des affaires militaires et aux missions de maintien de la paix ayant fait l'objet d'un examen.
	Après la mise en place réussie de technologies relatives à la sécurité des camps et au suivi urbain sur la base de lettres d'attribution, qui a permis aux États Membres d'acquérir de l'expérience pratique, la Division a été autorisée à chercher des solutions commerciales par le biais des services chargés des achats. Des efforts sont actuellement déployés en ce sens.
122 a)	Un exposé informel consacré au deuxième rapport du Secrétaire général sur la réforme du pilier Paix et sécurité sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
122 b)	Un exposé informel sur les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer l'analyse stratégique de la dynamique des conflits aux niveaux local, national et régional sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
122 c)	Un nouveau site Web du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, améliorant le système des annonces de contributions, a été lancé le 8 janvier 2018. En tout, huit exposés sur l'utilisation du système ont été présentés aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les 21 juin 2017, 7 août 2017, 6 septembre 2017, 17 octobre 2017, 3 novembre 2017, 9 avril 2018, 11 avril 2018 et 16 avril 2018. Par ailleurs, 23 réunions sur le système ont été organisées au cours de l'année passée avec chacun des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, à leur demande. Davantage d'informations seront présentées au Comité spécial lors d'une réunion d'information informelle qui se tiendra avant sa prochaine session.
122 d)	Le Bureau des affaires militaires a pris de nombreuses mesures de renforcement des capacités. La rédaction des manuels militaires des Nations Unies, qui contiennent des orientations destinées aux officiers et au personnel à tous les niveaux, et du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, qui aide les officiers et le personnel du pilier des composantes militaires, a été essentielle à cet égard. Par ailleurs, le Bureau a été l'initiateur de l'élaboration du manuel du renseignement militaire dans le contexte du maintien de la paix (Peacekeeping Military Intelligence Handbook), qui sera publié d'ici à la fin de l'année 2018 ; la première formation relative à ce manuel a eu lieu en juillet 2018, et une deuxième formation est prévue pour novembre 2018. À un stade ultérieur, en 2019, le Bureau préparera un module de formation de formateurs relatif au

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

renseignement militaire dans le contexte du maintien de la paix, qui permettra d'améliorer les capacités de formation des pays fournisseurs de contingents. Des normes relatives à la neutralisation des explosifs et munitions ont été publiées en 2018 dans le prolongement de la publication du manuel sur la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés (Improvised Ordnance Device Threat Mitigation Manual) et du manuel sur la neutralisation des explosifs et munitions (Explosive Ordnance Disposal Manual), accompagnées de formations mises à disposition à partir du début du mois de septembre. La rédaction de quatre documents de base relatifs aux résultats est sur le point d'être achevée.

Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 e) Des informations à jour seront présentées au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 f) La Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions s'emploie à mettre au point des dispositifs de télécommunications susceptibles d'être déployés rapidement à l'appui d'un quartier général intégré, notamment du centre de commandement modulaire. Un exposé informel sur les progrès réalisés concernant les quartiers généraux déployables rapidement sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 g) Un exposé informel sur les activités du Centre d'opérations conjoint et du Centre d'analyse conjointe de la mission sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 h) Un exposé informel sur l'examen en cours de la politique sur l'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 i) Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 j) Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

122 k) Le Bureau des affaires militaires est en passe d'achever l'élaboration d'orientations à l'intention des équipes de liaison féminines. Des financements ont été obtenus pour permettre l'élaboration d'un module de formation de ces équipes, qui consistera dans un premier temps en une session pilote de formation des formateurs, avant d'être mis à la disposition des pays fournisseurs de contingents. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

VII. Renforcement des capacités opérationnelles : moyens militaires

127 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entrepris de mener un examen d'ensemble de la politique sur l'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin de garantir que les résultats effectifs des missions de maintien de la paix ne soient pas fragilisés par le caractère ambigu ou confus des mécanismes d'autorité, de commandement et de contrôle. L'examen a donné lieu à des visites sur le terrain auprès de la MINUSMA, de la MINUSCA, de la MONUSCO, de la FINUL et de la MINUSS afin d'étudier les problèmes, les pratiques et les inquiétudes relatives à l'autorité, au commandement et au contrôle de ces missions et de veiller à ce que la politique révisée soit adaptée à l'environnement opérationnel actuel du maintien de la paix. Les deux Départements essaient de veiller à ce que la politique révisée fournisse des solutions concrètes et réalisables à des problèmes persistants d'autorité et de gestion, portant notamment sur l'établissement de priorités et la répartition des tâches entre les moyens d'action essentiels des missions, tels que l'aviation, le génie et les ressources médicales, entre autres choses.

Numéro de paragraphe du document <i>A/72/19</i>	
128	<p>Le Bureau des affaires militaires a réalisé des études des capacités militaires pour plusieurs missions, en fonction de l'allocation budgétaire et du degré d'urgence. De plus, le Service de la planification militaire du Bureau s'emploie à examiner et revoir l'état des besoins par unité afin que les acteurs puissent envisager clairement les moyens militaires, opérationnels et logistiques jugés nécessaires à la réussite d'une opération de maintien de la paix dans le cadre de son mandat.</p> <p>Suite à la demande du Comité spécial, le Bureau des affaires militaires a réfléchi à la manière d'aborder la question des consultations avec la direction des missions et les pays fournisseurs de contingents au sujet du libellé de l'état des besoins par unité propre à chaque mission et échangera avec les États Membres pour déterminer la marche à suivre la plus efficace.</p>
130	<p>Un exposé informel sur la coopération entre missions sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
132	<p>Les procédures de vérification et de contrôle sur le terrain du matériel appartenant aux contingents sont destinées à faire en sorte que les clauses du mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et le pays fournisseur de contingents soient respectées de part et d'autre dès la mise en place de la mission et pendant toute la période durant laquelle le mémorandum est en vigueur. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents est chargé de préparer et de mener les inspections de vérification suivantes : inspections initiales, inspections périodiques et ponctuelles, inspections opérationnelles et inspections finales. Les visites d'inspection avant déploiement et les visites d'évaluation et de consultation font partie des autres modalités périodiques de vérification.</p>
134	<p>Un exposé informel sur l'état du niveau de déploiement rapide caractérisant le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
135 a)	<p>En plus des réunions prévues, la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, le Service de la constitution des forces et la Division de la police organisent des réunions bilatérales avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, à la demande de ces derniers, pour leur donner des informations à jour sur les annonces de contributions excessives et sur la persistance de lacunes importantes en matière de capacités. Par ailleurs, la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens fournit des informations sur les lacunes en matière de capacités des différentes missions par l'intermédiaire de rapports sur les besoins en personnel en tenue.</p> <p>Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
135 b)	<p>Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
135 c)	<p>Par sa résolution 71/296 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents (A/C.5/71/20). L'édition de 2017 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatif au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été publiée le 4 août 2017. Depuis cette date, le Secrétariat a organisé à l'intention des États Membres des exposés sur le système de remboursement du matériel appartenant aux contingents, y compris un exposé sur les changements apportés par le Groupe de travail de 2017.</p> <p>Le Secrétariat organisera également une série d'exposés au cours de la période précédant la réunion du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents, qui doit se tenir à New York du 20 au 31 janvier 2020. Ces exposés continueront d'aborder les changements apportés lors de la dernière réunion du Groupe de travail.</p>

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

VIII. Renforcement des capacités opérationnelles : capacités de la police des Nations Unies

137 La réponse du Secrétariat à l'examen externe de la Division de la police, publié le 31 mai 2016, figure dans le document [S/2016/952](#). La Division de la police continue de favoriser la mise en œuvre des recommandations pertinentes. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

138 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

140 En étroite consultation avec le BSCI, un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

141 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

145 La Division de la police, en étroite coordination avec les États Membres et les éléments de police des Nations Unies, a achevé la révision des instructions permanentes sur l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités de police constituées appelées à servir dans les opérations. De plus, la révision de la politique relative aux unités de police constituée est sur le point d'être achevée.

147 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session, ainsi qu'aux composantes judiciaire et pénitentiaire des opérations de maintien de la paix.

148 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session, ainsi qu'aux composantes judiciaire et pénitentiaire des opérations de maintien de la paix.

149 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

IX. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : aperçu général

154 Un exposé informel sur les réformes relatives au maintien de la paix issues des examens en cours sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

157 Grâce à la Politique d'évaluation et de planification intégrées (2013), qui examine les procédures d'évaluation et de planification élaborées à l'échelle du système des Nations Unies pour en maximiser la cohérence et l'efficacité, et à la Politique de planification et d'examen des opérations de maintien de la paix (2017), qui met l'accent sur la planification propre au maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix se sont dotées d'outils leur permettant de réaliser des analyses approfondies et d'élaborer des stratégies claires et de les concrétiser sous forme de plans d'opérations. Des orientations concernant la mise en œuvre de la politique et l'appui aux opérations d'évaluation et de planification, ainsi qu'une formation à l'analyse des conflits et à l'évaluation stratégique, ont continué d'être proposées en vue de renforcer l'analyse et la planification.

159 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont redoublé d'efforts pour choisir des chefs et des chefs adjoints de mission en tenant dûment compte de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes, et pour simplifier les processus de sélection des fonctionnaires appelés à occuper des postes de direction, notamment en mettant au point des outils supplémentaires permettant d'évaluer les candidats à certains postes de direction. Des contacts établis avec des fonctionnaires occupant un poste de direction ont permis de favoriser la promotion de femmes fonctionnaires. Les Départements continuent également d'étudier les résultats de l'appel générique à candidatures lancé à l'échelle mondiale en 2017 en vue de

recruter des représentants spéciaux et des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, en contactant des candidats potentiels particulièrement compétents, en particulier des femmes ou des candidats originaires de pays sous-représentés, et en les encourageant à participer à des formations destinées aux cadres supérieurs pour les aider à se préparer aux épreuves de concours.

Au cours de la période considérée, le Département de l'appui aux missions a participé à l'élaboration de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en présidant le groupe de travail chargé de mettre au point des mesures visant à améliorer la parité des sexes dans les missions. Actuellement, les femmes constituent 28 % du personnel civil des opérations de paix des Nations Unies. La stratégie sur la parité des sexes vise à augmenter ce pourcentage en fixant des objectifs annuels pour les missions, en promouvant une image positive du personnel civil féminin sur le terrain sur les médias sociaux, en améliorant les conditions de vie et de travail du personnel civil employé dans des lieux d'affectation difficiles et en constituant des viviers plus importants de candidates qui puissent être recrutées plus rapidement grâce aux mesures temporaires applicables au recrutement promulguées par le Secrétaire-général.

Le 8 mars 2018, le Département de l'appui aux missions a publié six avis de vacance pour des postes de classes P-5 et D-1 en vue d'augmenter le nombre de candidates inscrites sur les listes et d'aider les missions à réaliser les objectifs de la stratégie sur la parité des sexes. Cette campagne a permis la constitution d'un vivier de candidats composé à 38 % de femmes. L'évaluation des candidates est en cours et le Département devrait bientôt achever l'établissement de sa liste. En parallèle, certaines missions ont fait des efforts dans le domaine de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel pour faire correspondre les objectifs de la stratégie sur la parité des sexes pour 2018 et leurs besoins en personnel, afin de privilégier le recrutement des femmes.

Le Département de l'appui aux missions poursuit également ses travaux concernant la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction dans les opérations de paix des Nations Unies. La filière permet la création d'un vivier constitué principalement de candidates qualifiées externes qui envisagent une carrière dans les opérations de paix des Nations Unies. Depuis le lancement du programme, 244 membres ont été sélectionnées pour la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. Pour reconstituer le vivier, un appel à candidatures s'adressant principalement à des candidates de classe D-1 et D-2 spécialisées dans l'appui aux missions et l'administration des missions, les affaires politiques et la médiation, les affaires civiles, l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité, et l'information a été lancé en juin 2017. L'appel à candidatures a donné lieu à 1 200 nouvelles candidatures, et 100 membres ont été ajoutées à la filière. Ces dernières sont préparées au processus de recrutement grâce à un accompagnement professionnel individualisé et à des formations. En outre, 30 femmes de la filière ont bénéficié pendant une semaine d'une formation intensive de familiarisation en février 2018 ; une deuxième formation a eu lieu à Entebbe (Ouganda) en octobre 2018.

165 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

167 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

168 Les processus d'évaluation et de planification intégrées visent à optimiser les retombées des activités de pérennisation de la paix adaptées au contexte mises en place par les organismes des Nations Unies. La Politique d'évaluation et de planification intégrées définit les mesures à prendre obligatoirement dans le cadre intégré des Nations Unies et décrit les responsabilités des intervenants des Nations Unies. En 2017, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, en partenariat avec le Groupe de travail sur l'analyse et la planification dirigé par le Cabinet du Secrétaire général, a effectué une révision rapide de la politique de 2013

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

pour rendre compte des changements récemment apportés aux mécanismes de prise de décisions, en particulier, de la mise en œuvre de la directive de planification du Secrétaire général et du rôle du Comité exécutif et du Comité des adjoints dans les processus de planification intégrée. La politique révisée tient compte des dernières évolutions, notamment en ce qui concerne la pérennisation de la paix et la nouvelle méthode de travail, et considère le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme le principal instrument de planification par pays des Nations Unies, lorsqu'il y a lieu. La politique révisée réaffirme l'importance de la collaboration avec les partenaires extérieurs, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales. Compte tenu des conséquences des réformes relatives à la paix et à la sécurité, un examen d'ensemble de la politique et du manuel l'accompagnant sera mené en 2019.

X. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : questions relatives à la consolidation de la paix et Commission de consolidation de la paix

179 Un exposé informel sur la mise en œuvre de la Politique d'évaluation et de planification intégrées sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session. Voir la réponse donnée au paragraphe 168 ci-avant.

186 Un exposé informel sur la mise en œuvre de la Politique d'évaluation et de planification intégrées sera présenté au Comité spécial avant la prochaine session. Voir la réponse donnée au paragraphe 168 ci-avant.

192 Un exposé informel sur les mesures prises pour renforcer les moyens et les capacités de base du Secrétariat dans le domaine de la prévention des conflits sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

200 Un exposé informel sur l'impact socioéconomique des opérations de maintien de la paix sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

201 Des informations actualisées seront présentées au cours d'un exposé informel qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial.

XI. Désarmement, démobilisation et réintégration

206 Le prochain exposé informel sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration présenté au Comité spécial comprendra un aperçu des actions menées sur le terrain en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, notamment, selon qu'il conviendra, des études portant soit sur les approches spécifiques adoptées dans les différentes missions, soit sur les stratégies particulières déployées à l'échelle des pays.

211 L'exposé informel présenté au Comité spécial comprendra des approches régionales potentielles relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

XII. Réforme du secteur de la sécurité

222 Des informations actualisées sur la réforme du secteur de la sécurité seront présentées au cours de la réunion d'information informelle qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial.

Numéro de paragraphe du document <i>A/72/19</i>	
223	Des informations actualisées sur la réforme du secteur de la sécurité seront présentées au cours de la réunion d'information informelle qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial.
225	Des informations actualisées sur la réforme du secteur de la sécurité seront présentées au cours de la réunion d'information informelle qui se tiendra avant la prochaine session du Comité spécial.
XIII. Primauté du droit	
232	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
234	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
235	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
236	Des informations à jour sur le Service des questions judiciaires et pénitentiaires et sur la Division de la police seront présentées au cours des séances d'information informelles qui se tiendront avant la prochaine session du Comité spécial.
238	Des informations sur les capacités judiciaires et pénitentiaires au Siège et sur le terrain figurent dans le rapport du Secrétaire général au Comité spécial.
241	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
242	On trouvera dans le rapport du Secrétaire général au Comité spécial des informations relatives aux activités des opérations de maintien de la paix visant à aider les autorités nationales à remettre en état les tribunaux et les établissements pénitentiaires ou à en créer de nouveaux, le cas échéant, au lendemain d'un conflit. En outre, un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
XIV. La problématique femmes-hommes et le maintien de la paix	
245	En janvier 2018, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont élaboré et approuvé une nouvelle politique d'égalité des sexes intitulée « Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Les dispositions pertinentes de la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité et les recommandations issues des trois examens sur la paix et la sécurité effectués en 2015 ont été prises en compte pour l'élaboration de cette politique. Celle-ci prévaut sur les engagements pris dans le cadre de la Stratégie prospective pour l'égalité des sexes. Un rapport annuel sur l'application des priorités stratégiques pertinentes sera communiqué au Comité spécial avant sa prochaine session.
246	Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont investi dans des initiatives visant à améliorer la qualité de l'établissement de rapports fondés sur les faits et de la hiérarchisation stratégique, parmi lesquelles : a) la mise en place d'un module sur l'égalité des sexes et l'établissement de rapports destiné à la formation du personnel, y compris les cadres supérieurs ; b) l'établissement d'indicateurs communs sur les femmes et la paix et la sécurité afin d'améliorer la qualité des analyses dans les exposés et les rapports ; c) la mise en place d'un tableau de bord sur la problématique femmes-hommes qui servira de plateforme systématisée de collecte de données afin de produire des rapports propres à chaque mission sur le mandat relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix ; et d) le renforcement de la coopération avec le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ce qui a permis d'améliorer l'analyse de la

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

dynamique des conflits compte tenu des questions de genre et de façonner les décisions du Conseil de sécurité. Des informations actualisées sont communiquées régulièrement au Conseil de sécurité et aux États Membres.

252 Lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue à Entebbe (Ouganda), le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et ONU-Femmes ont établi un plan visant à tirer efficacement parti de leurs compétences particulières afin d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Des efforts de collaboration stratégique sont en cours, parmi lesquels l'élaboration d'un projet d'analyse des conflits tenant compte des questions de genre dans les situations de transition, la mise au point de messages clefs et la mise en place de missions de haut niveau axées sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

257 Le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Femmes ont commencé de procéder, à titre d'essai, à des analyses des conflits tenant compte des questions de genre dans des situations de transition. Trois projets pilotes ont été menés au premier semestre 2018 au Libéria, en Haïti et au Darfour, et toutes les entités des Nations Unies participantes ont entrepris des activités communes d'analyse en vue de définir des plans et des objectifs stratégiques. Les projets pilotes d'analyse des conflits tenant compte des questions de genre sont pris en compte dans les processus stratégiques, tels que la mise en place du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Haïti, l'examen stratégique mené au Darfour et le maintien des priorités relatives aux femmes et à la paix et la sécurité de l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

258 On trouvera, dans le rapport du Secrétaire général au Comité spécial, des informations relatives aux efforts de coordination menés au sein du Département des opérations de maintien de la paix et avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit au sujet de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des observations et des recommandations ayant trait aux violences sexuelles commises en période de conflit.

260 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

261 La politique visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits et le manuel y relatif ont fait l'objet de consultations au Siège avec les partenaires concernés et les cosignataires de la politique, parmi lesquels le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Département des affaires politiques et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le projet de politique devait être communiqué aux opérations de paix de l'ONU concernées pour observations avant fin novembre 2018. Dans le cadre des efforts déployés pour fournir des orientations pertinentes, le Département des opérations de maintien de la paix a consulté les opérations de paix des Nations Unies au sujet des méthodes employées sur le terrain par les composantes civiles, militaires et de police en matière de violences sexuelles liées aux conflits afin de recenser les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les recommandations qui pourraient être formulées. Ces enseignements ont servi à l'élaboration de la politique visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits et du manuel y relatif, qui constitueront le cadre général de l'action que mènent les missions de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain pour lutter contre ces violences.

262 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

Numéro de paragraphe du document <i>A/72/19</i>	
263	<p>Le Bureau des affaires militaires continue de nommer des conseillers militaires pour les questions de genre et la protection dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, aussi bien au quartier général de la force qu'aux états-majors de secteur, selon que de besoin. Le Bureau organise deux fois par an un cours destiné à ces conseillers militaires pour veiller à ce qu'ils reçoivent une formation aux directives de l'ONU relatives aux questions de genre sur la manière d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la planification et des opérations militaires. Les questions de genre sont systématiquement prises en compte dans toutes les politiques et règles militaires des Nations Unies pour assurer leur conformité aux directives. Les conseillers militaires travaillent avec des équipes civiles chargées des questions de genre dans les missions afin de s'assurer que le mandat relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité soit intégralement appliqué.</p> <p>Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
264	<p>Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est entretenu avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit en juillet 2018. La Représentante spéciale présentera un exposé informel au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
265	<p>En outre, un exposé écrit sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
<p>XV. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : les enfants et le maintien de la paix</p>	
267	<p>L'équipe de la protection de l'enfance de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a mené une mission auprès de la MONUSCO en février 2017 afin de mettre à jour la note sur les pratiques exemplaires en matière de protection de l'enfance. Une autre mission sera menée auprès de la MINUSCA d'ici à la fin de 2018 et permettra d'achever la mise à jour de la note.</p>
268	<p>En outre, un exposé écrit sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
269	<p>Les supports de formation spécialisée sur la protection des enfants à l'intention des contingents et du personnel de police des Nations Unies peuvent être consultés et téléchargés par les États Membres et les centres de formation régionaux et nationaux sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix (http://research.un.org/stm). En outre, le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix informe les États Membres, par télécopie, de la parution de tout nouveau support pédagogique. Les nouveaux supports sont par ailleurs mis en application dans le cadre de la formation des formateurs et des équipes itinérantes de formation.</p>
270	<p>Les supports de formation spécialisée sur la protection des enfants, élaborés en 2017 à l'intention de la police des Nations Unies, ont été mis en application dans le cadre d'un atelier de formation des formateurs, qui s'est tenu à Entebbe (Ouganda) en mai 2018 sous la direction du Service intégré de formation et avec la participation de l'équipe de la protection de l'enfance de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation. Le matériel normalisé de formation à la protection de l'enfance, élaboré en 2014 à l'intention du personnel militaire des Nations Unies, fait actuellement l'objet d'une mise à jour conformément à la politique de la protection de l'enfance de 2017 et sera mis en application lors de la formation à l'intention du personnel militaire des Nations Unies prévue en octobre 2018. Les directives relatives à la protection de l'enfance devraient être lancées auprès de trois missions de maintien de la paix au dernier trimestre de la période considérée. Le manuel à l'usage des spécialistes de la protection de l'enfance déployés dans les opérations de paix, qui est en cours de rédaction, sera bientôt achevé et devrait être publié en 2018.</p>

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

XVI. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : problèmes de santé et maintien de la paix

- 273 Des renseignements à jour seront communiqués au Comité spécial lors d'un exposé informel qui se tiendra avant sa prochaine session.
- 274 Les règles de conduite à suivre en cas d'évacuation sanitaire primaire ont été promulguées en avril 2018. Elles seront révisées dans un délai d'un an, compte tenu des observations et des recommandations issues des exercices de simulation de crises qui doivent être menés dans l'année suivant leur adoption dans les cinq missions à haut risque recensées dans le rapport indépendant intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers: We need to change the way we are doing business », à savoir la MINUSMA, la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUAD et la MINUSS).
- 277 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
- 279 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
- 280 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
- 282 La Division des services médicaux du Département de la gestion a élaboré un programme de formation aux premiers secours et conçu des supports pédagogiques à cet effet, dont un programme d'instruction pour la formation des formateurs. La première formation de formateurs a été organisée en février 2018. Les formations à venir s'appuieront sur un programme actuellement en cours d'élaboration. La Division des services médicaux vérifie les certificats d'aptitude du personnel médical militaire avant le déploiement dans les missions.
- 283 L'élaboration de protocoles médicaux est en cours et une mise à jour sera présentée au Comité spécial avant sa prochaine session.
- 284 La Division des services médicaux du Département de la gestion a élaboré un programme de formation aux premiers secours. On trouvera davantage de détails à ce sujet dans la réponse donnée au paragraphe 282.
- 285 Une stratégie des Nations Unies pour la santé mentale a été approuvée par le Secrétaire général et adoptée en septembre 2017 par le Comité de haut niveau sur la gestion. Cette stratégie est en passe d'être mise en œuvre, et une collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans ce domaine sera mise en place l'année prochaine.
- 286 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

XVII. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : projets à effet rapide

- 292 Toutes les directives publiées depuis l'établissement de la directive relative aux projets à effet rapide sont conformes à la politique révisée. Toute orientation stratégique future sera élaborée conformément à cette directive.

XVIII. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix : protection des civils et autres activités prescrites

- 297 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

<i>Numéro de paragraphe du document A/72/19</i>	
298	<p>Une session de formation de formateurs sur les stratégies globales de protection des civils sera organisée à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police en août 2018. Elle a pour objectif de renforcer les capacités des unités de police constituées dans ce domaine. Cette session sera l'occasion de présenter les supports de formation spécialisée sur les stratégies globales de protection des civils, que les participants pourront ensuite transmettre aux établissements de formation de leurs pays respectifs. Les États Membres ont été consultés au sujet de l'utilisation et de la révision des supports de formation lors des réunions d'information organisées à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police et des manifestations liées à la formation du chef de la police des Nations Unies et du Coordonnateur des unités de police constituées.</p>
299	<p>Un examen des besoins de formation dans les missions a été réalisé en 2017 en vue d'identifier les insuffisances des formations relatives à la protection des civils et les lacunes du personnel des missions en matière de connaissances, de compétences, d'aptitudes et de comportement, qui conduisent à des défaillances dans l'exécution du mandat de protection des civils. Les mesures proposées sont les suivantes : a) élaborer un programme de formation à la protection des civils axé sur l'acquisition de compétences ; b) continuer, en fonction des difficultés propres à chaque mission, de concevoir des scénarios et de mettre en place des exercices pratiques ayant pour objet d'entraîner les missions à mettre en œuvre des interventions de protection des civils ; c) examiner et améliorer les formations à la protection des civils de façon à les adapter au contexte propre à chaque mission en cours et aux besoins de chaque composante ; d) veiller à ce que le personnel reçoive, avant son déploiement, une formation sur la protection des civils, et à ce que cette formation soit complétée par une formation en cours de mission, et mettre au point une stratégie de formation à la protection des civils commune aux missions à l'intention des formateurs ; e) renforcer les capacités des formateurs en matière de formation à la protection des civils, investir dans du matériel de formation et établir des partenariats ; et f) donner la priorité à l'application du principe de responsabilité et aux ressources en veillant à ce que les plans de formation dans les missions s'articulent autour des priorités de formation, notamment en matière de protection des civils. Aux fins de la mise en œuvre des priorités en matière de formation, le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix forme actuellement les formateurs des missions à l'organisation d'exercices de simulation, effectue des visites d'évaluation et fournit un appui technique aux centres intégrés de formation du personnel des missions et aux formateurs. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
304	<p>Des normes d'évaluation de l'exécution des mandats de protection des civils sont en cours d'élaboration dans le contexte du dispositif intégré de gestion de la performance. Des exposés sont présentés tous les deux mois au Comité spécial, le plus récent ayant eu lieu le 11 septembre 2018 et le prochain étant prévu en novembre 2018.</p>
305	<p>Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>
306	<p>Plusieurs activités de renforcement des capacités ont été menées afin que les missions de maintien de la paix en cours puissent mieux faire face aux difficultés qu'elles rencontrent. Un programme de formation de formateurs sur l'organisation d'exercices de simulation a été mis en place, en mars 2018, à l'intention de formateurs civils et militaires des centres intégrés de formation du personnel des missions. Ce programme est axé sur la coordination par les centres d'exercices de simulation relatifs à la planification des interventions d'urgence, aux mesures d'intervention face aux nouvelles menaces contre les civils et aux situations nécessitant des évacuations sanitaires primaires et secondaires. Afin de renforcer encore les capacités de gestion des crises, un projet de simulation de crises (SIMEX) a été mis en place afin d'élaborer, de concevoir et de mener des exercices de simulation dans les cinq missions à haut risque recensées dans le rapport indépendant intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers: We need to change the way we are doing</p>

Numéro de paragraphe du document <i>A/72/19</i>	
	business ». Le projet s'appliquera à tous les niveaux des missions, y compris au niveau de l'équipe dirigeante, au niveau stratégique et à celui de toutes les sections organiques et unités tactiques.
307	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
308	À la suite de la modification de leur mandat, la MINUSCA, la MINUSMA et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) ont entrepris de mettre à jour leurs stratégies de protection des civils. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
310	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
311	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
312	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
315	La politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies fait actuellement l'objet d'une révision. Un guide pratique à l'intention des professionnels sur le terrain est en cours d'élaboration. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
316	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
317	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 a)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 b)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 c)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 d)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 e)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 f)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 g)	Un exposé informel sur les meilleures pratiques concernant les mesures prises par les opérations de maintien de la paix pour favoriser la coopération avec les autorités des pays hôtes sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 h)	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
321 i)	Un additif à la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la responsabilité des hauts responsables a été adopté le 1 ^{er} mai 2018. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
XIX. Coopération avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	
324	Des politiques, directives et instructions permanentes tenant compte des avis et des conseils des pays fournisseurs de contingents sont en cours d'élaboration. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

328 Un certain nombre de mesures ont été prises pour enrichir la teneur des réunions d'information hebdomadaires à l'intention de l'Association des conseillers militaires et conseillers pour les questions de police, visant notamment à : faire appel à des intervenants ayant un niveau professionnel analogue à celui du public visé (D-1/P-5) ; traiter uniquement les points qui appellent une attention particulière dans les présentations orales et aborder les autres questions à l'écrit, en y faisant figurer un maximum de commentaires ; répondre aux questions posées par les États Membres en amont des réunions d'information ; s'appuyer sur les commentaires formulés, entre autres, par l'équipe d'évaluation du Bureau des affaires militaires, les équipes opérationnelles intégrées et autres instances compétentes, le cas échéant, afin d'apporter des réponses aussi exhaustives que possible ; et communiquer des informations sur l'accès aux ressources supplémentaires, par exemple aux documents de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

XX. Coopération tripartite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police

337 Des réunions d'information au sujet de l'évaluation des risques avant le déploiement, du concept des opérations et des règles d'engagement et de comportement des missions existantes sont organisées à l'intention des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

339 Avant le lancement d'une nouvelle mission de maintien de la paix, un groupe de travail constitué des représentants de l'équipe opérationnelle intégrée compétente et du personnel du Service du transport aérien et des mouvements stratégiques, du Service de la planification militaire, du Service des opérations militaires en cours, du Service de la constitution des forces et de la Division de la police s'occupe de la planification de la mission et propose divers modes d'action sur lesquels l'équipe dirigeante est appelée à se prononcer. Une fois la programmation achevée, le Conseil de sécurité est invité à approuver la proposition finale. Lorsque cette proposition est approuvée, la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, le Service de la constitution des forces et la Division de la police œuvrent de concert pour identifier d'éventuels pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour la mission en question, puis le Service de la constitution des forces et la Division de la police s'entretiennent avec ces pays afin de vérifier qu'ils sont disposés et prêts à contribuer au déploiement.

Lorsqu'une reconfiguration majeure d'une mission en cours est recommandée à l'issue d'un examen stratégique, d'une étude des capacités militaires ou d'une évaluation technique, et que celle-ci est approuvée, la Division de la police transmet immédiatement les informations nécessaires au Service de la constitution des forces et aux pays fournisseurs de personnel de police.

340 Des réunions ont été organisées régulièrement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au cours de la période à l'examen. Les États Membres concernés, y compris les gouvernements hôtes, ont été informés à l'avance des objectifs des examens stratégiques qui allaient être menés, et ont reçu les conclusions auxquelles ces examens ont abouti. Par ailleurs, le Secrétariat a entretenu un dialogue informel avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de les tenir informés des situations d'urgence ayant une incidence sur le fonctionnement des missions, en particulier sur l'efficacité opérationnelle et la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont tenu des consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur des questions liées notamment à la constitution des forces, à la problématique femmes-hommes, à la conduite et à la discipline, y compris aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à l'exécution des mandats de protection des civils, aux capacités, aux résultats obtenus, au matériel et aux restrictions nationales. Les conclusions des examens stratégiques et techniques ont fait l'objet de consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

concernés et leur ont été communiquées. Les réunions organisées ont donné à ces pays une occasion précieuse de faire entendre leurs inquiétudes et, aux autres États Membres, la possibilité de mieux comprendre les difficultés rencontrées sur le terrain.

XII. Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix

360 La nouvelle structure du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a commencé à être mise en place et le Bureau continue de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour renforcer leur partenariat. Le Bureau a organisé des réunions d'information devant le Conseil de paix et de sécurité, durant lesquelles il a fait part des positions de l'ONU sur les crises nouvelles et en cours. Il a continué d'apporter un appui à la mise en place des mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en donnant des conseils techniques et en facilitant le déploiement de renforts du Siège de l'ONU et d'autres entités. Il a participé aux évaluations opérationnelles, à la planification de la mise en œuvre, à l'évaluation de l'état de préparation des capacités, aux examens conjoints et aux examens du concept des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Il a également appuyé la planification et la gestion d'autres opérations de paix mandatées par l'Union africaine, notamment en menant une évaluation commune de la mise en place du quartier général de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel en juillet 2017.

364 En juillet 2018, le Secrétaire général a présenté un rapport sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour faire suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote [S/PRST/2014/27](#). Dans ce rapport, le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat travaillait en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour mettre en place les principales composantes du dispositif de contrôle du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que des normes de déontologie et de discipline, de manière à assurer une plus grande responsabilité, une plus grande transparence et une meilleure protection des droits de l'homme. Il a également signalé que les politiques de déontologie et de discipline, ainsi que celles visant à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles avaient été achevées et que des notes d'orientation sur la vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme à l'intention des pays fournisseurs de contingents étaient en cours d'élaboration, afin de garantir qu'aucun membre du personnel déployé dans des opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine n'a commis de violations des droits de l'homme.

368 Le Secrétaire général privilégie la mise en place d'un partenariat systématique, prévisible et stratégique avec l'Union africaine, fondé sur les principes du respect mutuel et des avantages comparatifs. La signature, en avril 2017, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité s'est traduite par des consultations plus étroites, des échanges d'informations plus réguliers et des actions concertées. En janvier 2018, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé le Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine se sont rendus ensemble en République centrafricaine et au Soudan en avril 2018. La deuxième conférence annuelle entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine et leur réunion d'information conjointe devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont tenues à Addis-Abeba le 9 juillet 2018.

XXII. Mise en place d'un dispositif d'appui aux missions des Nations Unies plus solide

- 371 Des renseignements détaillés sur l'évaluation finale de la stratégie globale d'appui aux missions, qui a été achevée en 2015, ont déjà été communiqués et des informations ont été fournies lors de précédentes réunions d'information informelles. Pour mémoire, dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale avait prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de demander au Comité des commissaires aux comptes de publier un récapitulatif des enseignements qu'il avait tirés de la stratégie globale d'appui aux missions. Pour répondre à cette demande, le Comité des commissaires aux comptes a examiné les leçons que le Département de l'appui aux missions avait tirées de cette stratégie et les conclusions auxquelles il avait abouti, ainsi que les mesures prises pour améliorer l'appui fourni aux missions. Les constatations du Comité ont été publiées en 2017 sur son site Web dans un rapport intitulé « Compilation of lessons learned from the global field support strategy ». Le Département de l'appui aux missions continuera de rendre compte des enseignements qu'il aura tirés de son expérience dans l'exposé informel qu'il fera avant la prochaine session du Comité spécial.
- 372 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
- 376 Un bilan des travaux concernant le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) sera fait dans un exposé informel qui sera présenté avant la prochaine session du Comité spécial.
- 377 Comme les années précédentes, un exposé informel sur les règles en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session. En outre, il convient de noter que le dernier rapport en date du Secrétaire général au Comité spécial contient une brève présentation des progrès accomplis dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment dans le cadre de la réforme de la gestion.
- 381 Il est indispensable de moderniser l'infrastructure informatique si l'on veut assurer la sécurité de l'information et améliorer la résilience des systèmes informatiques des missions de maintien de la paix. Compte tenu de l'importance que revêtent les données dans le monde d'aujourd'hui, le personnel des missions de maintien de la paix doit impérativement disposer d'une infrastructure informatique adéquate et d'une bonne connectivité pour que les missions puissent s'acquitter de leur mandat. La connectivité reste un problème majeur en Afrique, où sont déployées la plupart des grandes opérations de maintien de la paix et où le taux de pénétration de la fibre optique est inférieur à 5 %. De ce fait, la connexion informatique de la plupart des opérations de maintien de la paix est assurée par satellite. Bien que les systèmes par satellite soient chers comparés aux options terrestres, leur coût unitaire (mégabit par seconde) a diminué dans les contrats conclus récemment, ce qui a permis de répondre à une demande croissante sans surcoût important.
- 382 De nouvelles normes ont été approuvées à l'issue de la réunion du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents. Un exposé informel sera présenté avant la prochaine session du Comité spécial.
- 383 Le Département de l'appui aux missions a renforcé sa capacité de déployer des moyens supplémentaires, ce qui a permis à la Section des interventions rapides de la Division du personnel des missions de fournir un appui à la campagne de recrutement pour le démarrage de la MINUJUSTH en Haïti, en octobre 2017. La Section des interventions rapides a mené des activités de planification stratégique, fixé des délais et des objectifs d'étape, publié des avis de vacance de poste soumis à recrutement international dans Inspira et aidé les responsables du recrutement à sélectionner et à rechercher des candidats. Cette campagne a nécessité la mobilisation de l'ensemble des bureaux principaux et des chargés de recrutement de trois départements (Département des

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département de la sûreté et de la sécurité), afin de traiter 353 dossiers relatifs à des postes soumis à recrutement international [les avis de vacance de poste soumis à recrutement national ont été publiés localement par une équipe du quartier général de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) constituée à cet effet]. Grâce à la rapidité de cette opération, le 9 décembre 2017, date à laquelle les fonctions de recrutement ont été transférées à la nouvelle mission, 144 candidats avaient été sélectionnés pour des postes soumis à recrutement international (soit un taux de vacance de 12 % seulement), dont 103 avaient pris leurs fonctions, et 169 candidats avaient été sélectionnés pour des postes soumis à recrutement national (soit un taux de vacance de 8 %).

En plus de sa contribution aux efforts de recrutement rapide, la Division du personnel des missions a activement participé à la liquidation de plusieurs missions, dont l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la MINUSTAH et la Mission des Nations Unies au Libéria, au cours de la période considérée. Des équipes de professionnels des ressources humaines ont fourni un appui aux missions en cours de liquidation, notamment en déployant ou en réaffectant le personnel dans d'autres missions, en donnant des conseils sur les dossiers de cessation de service complexes et en coordonnant l'action menée pour que les dossiers soient présentés à temps à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

386 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

XXIII. Pratiques optimales et formation

388 En 2016, un projet de memorandum d'accord a été communiqué aux États Membres afin d'offrir un cadre permettant au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions et aux États Membres de fournir, comme ils s'étaient engagés à le faire, des capacités de formation à des missions de maintien de la paix ou à des installations des Nations Unies. Un modèle de memorandum accompagné d'annexes est à la disposition de tous les États Membres qui souhaiteraient fournir du personnel pour contribuer à la formation au maintien de la paix. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

392 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

394 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

396 Achevé en mai 2018, le rapport final de l'évaluation des besoins de formation en matière de protection des civils est assorti de neuf recommandations principales qui établissent des axes d'action prioritaires pour chaque service chargé des questions relatives à la protection des civils. Les principales activités entreprises sont les suivantes : a) diffusion d'outils de formation portant sur tous les aspects de la protection des civils à utiliser dans le cadre ciblé de stages de formation de formateurs, notamment à l'intention des militaires, des membres de la police et des formateurs des États Membres ; b) appui au renforcement des capacités des centres intégrés de formation du personnel des missions par la mise en œuvre de plans de formation propres à chaque mission concernant la protection des civils ; c) visites de consultation et d'amélioration de la formation dans des missions à haut risque, afin d'apporter un appui à l'exécution de certaines tâches, notamment la planification et la conduite d'ateliers et d'exercices de simulations axés sur la protection des civils ; d) élaboration de notes de cadrage et lancement de SIMEX, projet de simulation de crises visant à renforcer les capacités de gestion des crises des cinq missions à haut risque recensées dans le rapport indépendant intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers: We need to change the way we are doing business ». Des informations sur les efforts déployés pour appliquer les conclusions de l'évaluation des besoins de formation seront fournies dans un exposé informel qui sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

- 398 Le concept de formation de formateurs est fréquemment utilisé pour renforcer les compétences pédagogiques des trois principaux groupes de bénéficiaires, à savoir les formateurs des États Membres, les formateurs des missions et les experts travaillant sur le terrain. Les objectifs de la formation de formateurs sont notamment les suivants : diffuser de nouveaux outils et normes pédagogiques et aider les formateurs concernés à les appliquer ; renforcer les moyens dont disposent les formateurs des missions pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les plans et activités de formation ; renforcer l'aptitude des experts techniques à animer des séances d'information. Afin de promouvoir les nouvelles normes de formation auprès des États Membres, le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix a organisé, en 2018, 19 séances de formation de formateurs sur des thèmes allant de la protection de l'enfance à des sujets spécialisés à l'intention des militaires, des membres de la police et des unités. Pour aider les formateurs des missions et les centres intégrés de formation du personnel des missions, trois programmes ciblés de formation de formateurs ont été organisés sur les thèmes suivants : conduite d'exercices de simulation, compétences pédagogiques et gestion de l'apprentissage et amélioration des systèmes de gestion de l'apprentissage. Tous les outils de formation au maintien de la paix prennent en compte les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires sur le terrain, qui constituent une source d'apprentissage et fournissent une base pour les études de cas et les exemples pratiques.
- 399 Les questions de genre sont prises en compte dans tous les supports de formation mis au point par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Une terminologie et des exemples s'appliquant indifféremment aux deux sexes sont utilisés dans tous les outils pédagogiques. Il est rappelé au personnel militaire et civil de maintien de la paix et aux membres de la police qu'ils doivent tenir compte des besoins particuliers des groupes vulnérables, sans faire de distinction entre les sexes, dans l'exécution des missions qui leur ont été confiées.
- Des supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance destinés aux contingents et au personnel de police des Nations Unies ont été élaborés en 2017. Pour la mise en service de ces outils, le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix a organisé quatre sessions de formation de formateurs au premier semestre de 2018 ; trois autres sessions se tiendront au second semestre. L'une des sessions a été menée en français, au Cameroun. Deux stages ont été organisés spécialement pour les membres de la police des Nations Unies qui assurent la coordination des questions de protection de l'enfance dans les missions. Au total, 140 policiers seront formés aux questions de protection de l'enfance. Les supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance peuvent être consultés par tous les partenaires des opérations de maintien de la paix et les centres de formation régionaux et nationaux sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix (<http://research.un.org/stm>).
- Les supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance destinés aux contingents des Nations Unies, qui datent de 2014, sont actuellement mis à jour conformément à la politique de protection de l'enfance de 2017 et seront mis en service lors de la formation à l'intention du personnel militaire des Nations Unies prévue en octobre 2018. Les directives des forces relatives à la protection de l'enfance devraient être mises en application dans trois missions de maintien de la paix au dernier trimestre de la période considérée. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.
- 400 Des postes de conseillers pour les questions de genre ont été créés dans les quartiers généraux et les états-majors de secteur afin de traiter les questions relatives à l'égalité des sexes dans les missions. Le Siège de l'ONU organise deux fois par an des formations destinées aux conseillers militaires pour les questions de genre et la protection et constitue une liste de candidats présélectionnés pouvant être déployés dans des missions correspondant à leur profil. Les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes bénéficient actuellement d'une

Numéro de
paragraphe
du document
A/72/19

formation en cours de mission dispensée par les conseillers militaires pour les questions de genre et la protection et les composantes civiles chargées des questions d'égalité des sexes.

401 Le Portail de ressources sur le maintien de la paix fait actuellement l'objet d'une mise à niveau ayant pour objet d'améliorer ses fonctions de recherche, sa facilité d'utilisation et sa conception d'ensemble. Le Service intégré de formation met en ligne tous les nouveaux supports de formation au maintien de la paix immédiatement après leur publication officielle. En moyenne, chaque mois, les États Membres souscrivent 87 nouveaux abonnements au Portail, et 5 960 séries de supports pédagogiques sont téléchargées, ce qui représente une augmentation de 2 % entre juillet 2017 et juillet 2018.

403 En avril 2017, en étroite coordination avec les États Membres et les composantes police des Nations Unies, la Division de la police a achevé les instructions permanentes sur l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités de police constituées appelées à servir dans les missions (standard operating procedure on the assessment of the operational capability of formed police units for service in missions), en s'inspirant des directives existantes datant de 2012. En outre, la dernière touche sera bientôt mise à la révision des nouvelles instructions permanentes relatives à l'évaluation des policiers appelés à servir dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (standard operating procedure on the assessment of individual police officers for service in United Nations peacekeeping operations and special political missions).

XXIV. Personnel

409 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

410 La Division du personnel des missions continue de dialoguer avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police dans le cadre de tables rondes. Ces réunions visent à informer ces États Membres des pratiques de recrutement, sans influencer directement sur la qualité des candidatures. La Division du personnel des missions enrichit les fichiers de candidats, notamment en assurant une représentation adéquate des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et en menant de vastes campagnes de communication sur les avis de vacance de poste génériques et spécifiques.

En outre, le multilinguisme a été pris en compte dans les plans stratégiques et dans le budget de la Division du personnel des missions, notamment en ce qui concerne les supports d'information et les activités de sensibilisation menées auprès de plusieurs États Membres et d'autres parties prenantes. Le Groupe de la prospection de la Division continue d'utiliser les six langues officielles de l'ONU et ses langues de travail dans ses activités de communication. En outre, des bannières publicitaires ont été créées dans les six langues officielles. En ce qui concerne le recrutement et la planification de la relève, la Division a classé plus de 1 000 définitions d'emploi, en anglais et en français, qui sont utilisées pour la publication des avis de vacance de poste génériques dans Inspira. Toutes les traductions ont été effectuées dans le respect le plus strict des règles grammaticales de chacune des six langues officielles et les normes linguistiques ont été appliquées de façon cohérente dans tous les avis de vacance de poste. Le Système de référence terminologique de l'ONU (UNTERM) sert de référence pour la terminologie de l'Organisation.

412 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.

413 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continuent à suivre leurs instructions permanentes pour sélectionner les chefs et les chefs adjoints de mission, compte dûment tenu du principe d'une représentation géographique équitable et

de l'impératif d'équilibre entre les sexes, et à améliorer les procédures de sélection des dirigeants en élaborant de nouveaux outils d'évaluation des candidats aux postes de haut niveau.

415 Pour améliorer l'efficacité et la transparence de la sélection, du recrutement et du déploiement de militaires (y compris les hauts responsables, les officiers d'état-major et les experts militaires des Nations Unies en mission) et de policiers qualifiés, et accélérer les délais de traitement, le Département des opérations de maintien de la paix a révisé les procédures de sélection en vigueur et mis au point un système informatisé de gestion des ressources humaines. Ce système contient des informations sur les compétences particulières des candidats et permet d'effectuer des recoupements avec d'autres entités des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la déontologie et la discipline, les vérifications d'aptitude médicale et les certificats de bonne conduite des agents délivrés par les États Membres. Des campagnes de recrutement de personnel militaire et de police sont organisées deux fois par an afin de solliciter des candidatures auprès de tous les États Membres. Des entretiens de vérification et de validation sont également organisés afin de sélectionner des officiers d'état-major hautement compétents et chevronnés pour occuper des postes clefs au sein des quartiers généraux, et des experts militaires des Nations Unies pour occuper des postes de haut niveau dans les missions, exception faite des postes pourvus par du personnel mis à disposition sous contrat. Dans le respect du principe de transparence dans les procédures de recrutement, des efforts particuliers sont menés pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et assurer l'équilibre géographique et la représentation équitable des pays fournisseurs de contingents et de police. On trouvera des informations sur ces pays à l'adresse <https://peacekeeping.un.org/fr/troop-and-police-contributors>.

416 L'initiative de partenariat entre dirigeants a continué de bénéficier de retours très positifs de la part des participants, la majorité d'entre eux ayant indiqué qu'ils en étaient ressortis mieux armés pour faire leur travail. Plusieurs personnes ayant bénéficié d'un mentorat ont souligné qu'elles avaient eu des échanges très constructifs avec leurs mentors. Tous les partenariats mis en place au cours de la période considérée ont été prolongés au-delà de la durée initialement prévue, ce qui montre l'intérêt de l'initiative. Des informations complémentaires seront communiquées au Comité spécial dans le cadre d'un exposé informel qui sera donné avant sa prochaine session.

419 Le Secrétaire général continue de favoriser et d'encourager le recours accru à du personnel recruté sur le plan local. Dans le cadre de l'application des résolutions de l'Assemblée générale sur la question, le Secrétaire général s'efforce toujours de recenser les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international qui pourraient être confiés à du personnel recruté sur le plan national. À cet égard, en février 2018, des directives relatives à la transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national ont été adressées aux missions, qui ont également reçu une version révisée en octobre 2018. En outre, la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions a publié des directives concernant les recrutements locaux dans les opérations de maintien de la paix. Les directives relatives aux recrutements nationaux resteront valables jusqu'à l'intégration des candidats recrutés sur le plan national dans le nouveau dispositif de sélection du personnel.

XXV. Questions financières

426 Le rapatriement des restes humains dans des conditions de respect est un processus de bout en bout qui fait intervenir l'appui à la mission, le personnel médical, les responsables de la gestion du personnel civil ou militaire ou le chef de la police et les groupes chargés du contrôle des mouvements, des voyages et des transports. La Section du contrôle des mouvements de la Division du soutien logistique a mis au point une politique sur les aspects opérationnels du déplacement de restes humains, tandis que d'autres sections ont des politiques qui leur sont propres concernant leur

Numéro de
paragraphe
du document
[A/72/19](#)

rôle dans le rapatriement des restes humains. Comme indiqué dans le Manuel de la Section du contrôle des mouvements sur les restes humains, « tous les membres du personnel qui participent au transport des restes humains doivent veiller à accomplir leur tâche en faisant preuve à tout moment de solennité et de respect ».

428

Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, le Secrétaire général a invité les États Membres, y compris les donateurs, à renouveler collectivement leur soutien et leur engagement à l'égard des opérations de maintien de la paix.

Pour améliorer sa capacité à rembourser les pays fournissant des contingents et des effectifs de police, le Secrétariat reste en contact permanent avec les États Membres concernant leurs contributions non acquittées. Toutes les contributions restant dues sont mises en ligne sur un portail indiquant l'état des règlements, en vue d'aider les États Membres à effectuer leurs paiements. Pour les missions en cours, il est demandé aux États Membres de verser les soldes impayés à la date d'émission des nouveaux avis de mise en recouvrement. Les contributions non acquittées au titre de missions terminées sont incluses dans les notes verbales qui sont envoyées aux États Membres pour leur demander de régler les sommes dont ils sont redevables au titre tant des missions en cours que des missions achevées. Ces notes font référence à l'article 3.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, aux termes duquel les contributions et avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général informant les États Membres de leurs obligations, à la résolution 58/1 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, dans laquelle cette dernière demandait notamment à tous les États Membres de verser leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions, ainsi qu'à la résolution 56/243 A du 24 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée encourageait les États Membres en mesure de le faire à fournir un échéancier de paiement ou des indications d'intention concernant le règlement de leurs arriérés.

En ce qui concerne les missions achevées, aux soixante-sixième, soixante-septième et soixante-huitième sessions de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait des propositions visant à régler la question des montants dus aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents et des lettres d'attribution pour les missions dont le mandat est terminé et qui accusent un déficit de trésorerie (voir [A/66/665](#), [A/67/739](#) et [A/68/666](#)). L'Assemblée générale a reporté l'examen de ces propositions.

431

Le Secrétariat continue d'examiner et de réviser les mémorandums d'accord pour favoriser la capacité d'adaptation et la réactivité sur le terrain. Conformément à la recommandation du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents, des copies de l'état des besoins par unité sont annexées aux mémorandums pour assurer une meilleure efficacité.

Le Secrétariat est également en mesure de confirmer que les comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord jouent un rôle utile en recommandant des modifications aux mémorandums d'accord qui tiennent compte des réalités opérationnelles. Au niveau stratégique, le Comité de contrôle du Siège continue de suivre régulièrement l'état d'application de tous les mémorandums d'accord et des états des besoins par unité.

432

Les directives officielles sur l'attribution de primes de risque et de primes de déploiement de capacités essentielles sont en cours d'examen et devraient être publiées à l'issue de la procédure obligatoire d'approbation interne. Dans l'intervalle, les principes du projet de directives ont été mis en application et il a été décidé de verser des primes de risque à certaines unités avec l'aval du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord du Siège et des hauts responsables concernés.

<i>Numéro de paragraphe du document</i> A/72/19	
433	<p>Les comités de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord examinent l'état du matériel appartenant aux contingents et informent le Comité de contrôle du Siège en cas de manque de capacités. Si d'importants déficits sont constatés, un état détaillé du matériel manquant est communiqué à la Mission permanente concernée dans une note verbale. Les missions permanentes des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police reçoivent également une copie des rapports d'inspection du matériel, qui leur est d'abord adressée par le commandant du contingent au niveau de la mission, puis, à nouveau, à la date d'échéance des remboursements trimestriels. Des informations détaillées sur le matériel manquant sont également mises à la disposition des missions permanentes concernées, sur demande.</p>
438	<p>Des rapports périodiques sur les débats des organes délibérants au sujet des budgets annuels des opérations de maintien de la paix sont régulièrement transmis. Les hauts responsables du Siège et des missions sont également informés des décisions prises à cet égard.</p>
XXVI. Questions diverses	
439	<p>Le Secrétariat s'est efforcé de collaborer encore plus étroitement avec le Bureau du Comité spécial pour que des exposés et des informations actualisées soient disponibles le plus tôt possible.</p>
442	<p>Un exposé informel abordant tous les aspects de la question a été présenté à la dernière session du Comité spécial. Les demandes de renseignements complémentaires pourront être faites, s'il y a lieu, lors de l'exposé informel sur l'appui aux missions qui sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session.</p>